

“appel à résidence d'artistes en établissement”

du second degré 2009/2010

L'objet

En réponse à la volonté partagée par la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, en partenariat avec le rectorat de l'académie de Caen et le conseil régional de Basse-Normandie, de voir émerger des projets liés à la création numérique, l'association Artank lance un appel à résidence d'artistes au sein d'établissements scolaires de la région.

Deux artistes recevront une bourse de création et de médiation pour réaliser une oeuvre utilisant les technologies d'information et de communication en associant des lycéens au cours de deux semaines.

ARTANK 

Ingénierie culturelle,
numérique, territoires

L'accompagnement et le contexte

Jeune association ornaise (2007), Artank s'est constituée autour d'un réseau d'artistes utilisant les technologies d'information et de communication pour l'éducation (TICE) comme matériau de leur oeuvre. Artank a pour mission d'accompagner cette résidence. Le site <http://www.artank.fr> est un reflet de l'actualité artistique et numérique.

L'appel à projet s'effectue en deux temps

- 1 D'abord un appel d'Artank à l'attention des lycées de Basse-Normandie souhaitant accueillir entre février et mai 2010 un artiste engagé dans un travail de création dans le domaine ciblé.
- 2 Ensuite un appel sera lancé avant la fin de l'année 2009 par Artank et le lycée retenu à destination des artistes susceptibles d'être intéressés : il permettra l'inscription de ce projet de création et de médiation dans un territoire, une réalité sociale et un projet d'établissement.

Conditions d'éligibilité de l'établissement

Ce premier appel a pour objet la sélection d'établissements scolaires intéressés par cette résidence. Elle privilégiera, sans exclusive, les établissements déjà impliqués dans le réseau d'art actuel en collèges et lycées (Panorama) et implantés en milieu rural.

Spécificité de l'art numérique

L'oeuvre réalisée sur site pendant la résidence devra tenir compte de la note d'intention de l'établissement et respecter une ou plusieurs caractéristiques propres à l'art numérique.

Elle pourra ainsi présenter une dimension participative impliquant le public, un caractère interactif et innovant ou encore reposer sur un détournement de technologies existantes et sur la programmation (code, algorithme).

Le choix de l'oeuvre repose essentiellement sur les intentions de l'artiste et sa capacité à mettre en oeuvre concrètement et techniquement son projet.

Réponse des établissements (note d'intention)

Une courte fiche décrit de façon précise l'équipement mis à disposition, l'équipe pédagogique pressentie et l'interaction souhaitée entre l'artiste et les équipes.

Un courrier d'accompagnement du proviseur motive cette candidature et engage l'établissement dans cette démarche de partenariat et d'accompagnement.

Les thèmes

Les supports et les thématiques peuvent être divers, et on trouvera des exemples concrets d'artistes et d'oeuvres sur le site Artank <http://www.artank.fr>.

Citons :

- supports : oeuvre sur Internet (net art) téléphone mobile, installation, immersion, dispositif interactif, vidéo, environnement virtuel, interface, bioart, etc.
- Thématiques : mobilité, ruralité, cartographie et territoire sur le Web, (géoweb), arts/sciences ou tout autre thème libre, ou inscrit au projet d'établissement.

Les conditions à réunir dans l'établissement

- La capacité d'hébergement de l'établissement pour la résidence de l'artiste (atelier/logement).
- Un équipement technologique d'information et de communication pour l'éducation (TICE) de qualité disponible.
- Une équipe pédagogique et des classes motivées par cette action, capable de dialoguer avec l'artiste et de retirer un bénéfice de cette résidence.

Cette action est interdisciplinaire et ne concerne pas uniquement les professeurs d'arts plastiques et d'arts appliqués, mais toute personne ressource passionnée par les TICE et en ayant acquis la maîtrise. Elle peut être aussi l'occasion d'impliquer les élèves et de valoriser leurs travaux.

Le déroulement de cette opération se fera majoritairement en ligne, les sélections seront faites par un jury composé de représentants des partenaires.

AGENDA

- Lundi 7 décembre 2009 (délai de rigueur) : réponse des établissements.
- Du 7 au 11 décembre 2009 : réunion du jury (sélection des établissements).
- Lundi 14 décembre 2009 : appel aux artistes.
- Dimanche 30 janvier 2010 (délai de rigueur) : réponse des artistes.
- Lundi 1er février 2010 : réunion du jury au lycée concerné.
- Mercredi 1er mars 2010 : réponse aux artistes.
- Entre février et juin : résidence.